

Syndicat **CGT** des territoriaux de la Ville de **TARASCON** et du **CCAS**

Tarascon, le 24 juin 2016

Communiqué de presse de la **CGT**:

Fin de conflit au service des ordures ménagères et collecte des déchets

Ce matin une benne du Groupe NICOLLIN (entreprise privée) est venue collecter les secteurs des grévistes.

Par conséquent, les agents grévistes ont intercepté les conducteurs de la benne de Nicollin et ils leur ont demandé de quitter les lieux en raison d'un mouvement de grève.

Les salariés du Groupe Nicollin ont été solidaires en stoppant la collecte et ont informé les grévistes qu'ils n'étaient pas au courant de leur mouvement de grève.

Dans la matinée une action de distribution de tract a été effectuée (1000 tracts) par les grévistes en direction de la population Tarasconnaise ci-joint tract.

L'accueil de la population a été favorable aux revendications des grévistes.

A 11h, **Monsieur Lucien LIMOUSIN**, Maire de Tarascon, a provoqué une rencontre avec une délégation des représentants du personnel **CGT**.

La réunion s'est tenue dans un climat que l'on peut qualifier de serein et constructif. M. le maire a indiqué aux responsables syndicaux CGT qu'il a été sensibilisé au contenu du tract distribué ce matin à la population. Ce dernier fait état de la pénibilité du travail des éboueurs notamment sur le fait que l'espérance de vie de ces derniers était écourtée en moyenne de 6 ans.

D'une part, il a été donc acté dans un protocole d'accord la garantie après transfert à l'intercommunalité, au 1er janvier 2017, le reclassement des agents de ce service relevant d'une inaptitude physique pour raisons médicales dans un service de la ville de TARASCON. Chaque année, sur demande de retour de la part des agents transférés, la ville de TARASCON proposera le repositionnement ou le reclassement dans un de ses services, à la hauteur d'un poste.

D'autre part, tous les agents transférés bénéficieront d'une prime correspondant à 2 points d'IAT en rémunération de la pénibilité de leur tâches et en complément de l'indemnité de collecte et d'immondices et ce dès le 1er juillet 2016.

Les agents satisfaits, après lecture du protocole d'accord par leur délégué, ont décidé la reprise du travail à partir de 13h.

Pour le syndicat **CGT** des territoriaux, Anthony BURRI,

Pour la CDS 13 départementale service public, Ali BOUALAM et Francis AURRAN, Pour l'Union Locale TARASCON, Alexandra NIOLA